

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2007 – ANALYSE ET ÉVALUATION

Le conseil de direction a examiné le rapport de la directrice relatif aux résultats de l'exercice 2007. D'une manière générale, le conseil de direction apprécie les résultats atteints par l'ETF et relève notamment les réalisations suivantes de l'agence:

- Elle a augmenté son soutien en matière de conseil stratégique à la Commission en 2007, par rapport à 2006, ainsi que le nombre de demandes traitées émanant de la Commission pour leur formulation, leur mise en œuvre et, en particulier, un soutien à leur évaluation.
- Elle a reçu 115 demandes en cours de la Commission européenne, dont 60% consistait en une assistance aux pays régis par l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), 26% aux pays régis par l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), et **14%** à ceux régis par l'instrument de financement de la coopération au développement.
- Elle a exécuté ses activités dans le cadre du système de ressources adopté par le conseil de direction. Plus précisément, l'ETF a engagé plus de 91,35% et décaissé plus de 74,91% de la subvention annuelle octroyée par la Commission (19,7 millions d'euros). Les capitaux restants seront décaissés en 2008. Dans ce contexte, le conseil de direction conseille à l'ETF de continuer à respecter le point de référence lié au coût-efficacité fixé en 2005, en vertu duquel plus de 80% de son budget global d'environ 22 millions d'euros ont été investis directement dans des activités opérationnelles et moins de 20%, dans les frais administratifs généraux.
- Elle a contribué au renforcement de l'équité et à la réduction de la pauvreté par le biais du développement des compétences et du renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans le développement des ressources humaines, conformément aux perspectives à moyen terme.
- Elle a apporté un soutien à la Commission<sup>1</sup> dans la zone régie par l'instrument d'aide de préadhésion, avec l'objectif spécifique de rendre la perspective européenne plus concrète pour les pays partenaires et d'accorder une priorité élevée aux besoins des délégations de la CE présentes dans les pays candidats et en cours de préadhésion, ainsi que de mettre en œuvre des actions sur mesure de soutien aux capacités, adaptées aux circonstances et priorités de chaque pays.
  - En Croatie, ses contributions ont été orientées vers un renforcement du dialogue social, de l'assurance qualité et des capacités du ministère à se préparer au FSE, tandis qu'en Turquie un soutien a été apporté à la finalisation et à l'évaluation des effets de projets importants financés par l'UE, et à l'évolution de la réponse de la Turquie à la proposition de transfert de crédit (ECVET) émanant de la Commission européenne, ainsi que de sa réponse à la constitution récente du Conseil des qualifications professionnelles, tandis que dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'ETF a réalisé des analyses sur l'éducation, le partenariat social et l'emploi pour corroborer les documents pertinents de planification relatifs à l'IAP.
- Elle a participé à la mise en œuvre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, au travers d'un apport d'informations aux services correspondants de la CE, à propos de l'état de la mise en œuvre des plans d'action propres à la politique européenne de voisinage et des évolutions des pays dans le domaine des ressources humaines, sous la forme de données à utiliser en vue de la préparation de nouveaux plans d'action régis par l'instrument.

---

<sup>1</sup> IPA0701: Dispositif pour répondre aux demandes de la Commission

- Elle a permis de mettre en œuvre une réflexion transnationale et un apport d'informations entre les différents pays régis par l'instrument, en fournissant des informations aux décideurs politiques et aux bailleurs de fonds sur des questions essentielles en vue du développement régional de l'EFP et sur certains domaines potentiels en vue d'une coopération régionale.
- Elle a contribué à optimiser le dialogue entre éducation et marché du travail grâce à la mise en œuvre des cadres de qualification<sup>2</sup>, particulièrement dans les pays de la région régie par l'IEVP, y compris des initiatives spécifiques sur mesure destinées à la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie, grâce à la constitution de groupes de travail de parties prenantes aux politiques.
- Elle a poursuivi sa contribution aux capacités institutionnelles nationales dans les pays méditerranéens pour recueillir, traiter et analyser des informations pertinentes concernant les questions d'éducation, de formation et d'emploi.
- Elle a renforcé ses efforts dans les républiques d'Asie centrale dans le cadre du soutien de l'ETF à l'instrument de développement et de coopération en assurant:
  - que les effets politiques des interventions réformatrices soient évalués et que les leçons qui en ont été tirées soient partagées; et
  - une collaboration avec les parties prenantes aux politiques au **Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan**, à propos de l'évolution des cadres de qualification et afin d'instaurer des liens plus clairs entre, d'une part, l'éducation et la formation, et, d'autre part, les stratégies en vue de la réduction de la pauvreté<sup>3</sup>.
- Elle a finalisé le premier cycle de son programme d'innovation et d'apprentissage et elle a commencé à diffuser les enseignements acquis sur:
  - l'apprentissage des compétences clés en Europe du Sud-Est,
  - les implications des migrations sur l'évolution de l'enseignement professionnel<sup>4</sup>, et
  - la mise au point d'un cadre modèle destiné à permettre le suivi des performances des pays partenaires sur le passage de l'enseignement au travail.
- Elle a élargi son programme de publications pour prendre en compte l'orientation plus forte vers l'enseignement professionnel dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie et des questions y afférentes concernant le marché du travail, et afin d'actualiser la partie dynamique du site Internet de l'ETF en y introduisant un contenu plus homogène et un plus large éventail de langues. L'ETF a aussi pris des mesures pour maximiser les avantages du site grâce au lancement de nouveaux thèmes de projets pour les communautés de pratique.
- Elle a continué à investir dans le développement du savoir-faire par le biais de contributions scientifiques dans le cadre de conférences, de publications phares et du partage de connaissances. Dans ce contexte, le conseil de direction encourage l'ETF à investir davantage dans les initiatives de formation interne afin de l'aider à s'adapter aux défis évoqués dans les nouvelles perspectives financières.
- Elle a élargi le spectre des rapports et analyses qu'elle utilise pour soutenir ses pratiques de gestion, y compris l'achèvement de la mise au point de son cadre de ressources humaines, comprenant des descriptions de postes de travail plus cohérentes et plus stratégiquement orientées, et des mesures appliquées aux systèmes de gestion et de contrôle interne.

Le conseil de direction prend acte des trois remarques formulées par la directrice. En soulignant les risques relatifs à Tempus, le conseil de direction encourage l'ETF à travailler en étroite collaboration

---

<sup>2</sup> ENPI07 05: Cadre national des qualifications

<sup>3</sup> DCI07 03: Stratégies de développement des compétences et de réduction de la pauvreté

<sup>4</sup> ILP07 02: DRH et migrations

avec les services de la Commission afin de limiter l'apparition d'autres risques liés à la convention Tempus et d'atténuer les éventuelles conséquences sur le plan social, juridique, financier ou de sa réputation, du rapatriement prévu de l'assistance technique Tempus. Le conseil de direction prie la directrice de le tenir au courant des progrès dans ce domaine.

Compte tenu des remarques qui précèdent, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2007 de l'ETF et demande qu'il soit transmis, en même temps que son analyse, au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.